



XIX^e BOURSE ARTISTIQUE DE PRINTEMPS L'ESCALA 2017

RÈGLEMENT DE LA CONVOCATION DE LA BOURSE INTERNATIONALE DE PRINTEMPS DE L'ESCALA

Séjour de recherche et de création artistique

La mairie de l'Escalade (Gérone, Catalogne) a créé cette bourse de portée **internationale**, qui s'adresse aux créateurs du monde artistique. Elle mise sur une plateforme d'expression, de développement et de pensée de l'art, l'étude et la recherche dans ce domaine. Elle cherche à favoriser la communication entre les sensibilités, les cultures et les provenances géographiques diverses et à promouvoir la diffusion de l'art contemporain. En même temps, elle tend à dynamiser l'environnement proche, en collaboration avec l'artiste résident, qui apporte son soutien à tous ceux qui aiment l'art.

DESCRIPTION DU SÉJOUR

Le séjour se déroule sur trois mois à la Casa Forestal (la maison forestière) de Sant Martí d'Empúries, un village médiéval de la commune de l'Escalade, qui se trouve

près de la mer dans un paysage incomparable. Les conditions de résidence dans le logement et l'atelier sont excellentes. L'atelier où se déroule la partie pratique se situera à la Casa del Gavià (La maison du Goéland), qui se trouve près de la mer et de la plage de l'Escala. Il contient tous les éléments indispensables et , à la fin du séjour, il se transformera en salle d'expositions.

A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

La bourse peut être demandée par n'importe quel professionnel ou créateur artistique, ayant un parcours artistique consolidé et en mesure de s'engager à être présent en continu tout au long du séjour. Les modalités de participation seront celles de PEINTURE, DE SCULPTURE ou toute autre qui relève des ARTS PLASTIQUES. Des équipes d'artistes, de trois membres au maximum, peuvent se présenter. Des artistes de **toutes nationalités** peuvent prétendre à la bourse.

DURÉE

Il s'agit d'un séjour de trois mois à Sant Martí d'Empúries (l'Escala) du **1 avril au 30 juin 2017**.

Chaque participant s'engage (au terme du séjour) à exposer le travail qui en résulte afin de le partager avec le public et de diffuser l'œuvre. Sans que la personne n'ait l'obligation d'être présente, le travail sera exposé dans l'espace même de l'atelier, dans le bâtiment du Gavià à l'Escala.

CONDITIONS

Le projet de chaque participant est libre dans sa thématique dans le cadre des procédures convoquées et un seul projet pourra être proposé.

Le but de la bourse est de permettre aux artistes de pouvoir s'exprimer, en travaillant sur des voies de recherche. Les projets qui se serviront du paysage, du contexte historique et humain du territoire seront valorisés.

CANDIDATURES

Conditions pour prétendre à la Bourse de printemps

Avoir plus de 18 ans, peu importe la nationalité.

Les dossiers de candidatures devront être envoyés uniquement au format numérique (PDF) via le formulaire de demande et rédigés préférentiellement en

catalan ou en espagnol. Ils pourront être également rédigés en français ou en anglais. Tous les dossiers présentés dans une autre langue ou incomplets seront éliminés de la convocation et détruits.

Le délai de présentation des candidatures prendra fin le 28 février 2017.

La participation à cette convocation implique l'acceptation de ses conditions et de la décision du jury.

Une fois le verdict publié, les dossiers non primés seront automatiquement effacés afin de garantir la confidentialité.

Contenu du dossier à présenter

Remplir le **formulaire de demande** avec toutes les rubriques suivantes au format PDF.

Rédiger une note d'intention du projet (une feuille au maximum en PDF) : rapport descriptif de la procédure artistique et besoins éventuels *in situ*.

Présenter un curriculum avec toutes les coordonnées du candidat (PDF).

Élaborer un dossier artistique représentatif du travail de l'artiste : 10 documents au maximum, qui peuvent être des images contenant du texte ou des vidéos (maximum 5 minutes par vidéo).

Photocopie de la pièce d'identité ou du passeport (PDF).

Photocopie de la carte d'assurance maladie ou toute autre attestation d'assurance maladie (PDF).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. présentation de tous les documents indiqués dans la convocation au format demandé.
2. La créativité, l'originalité et l'innovation du projet.
3. La qualité du projet général de l'artiste créateur et du projet spécifique présenté.
4. Proposition du calendrier appropriée aux bases de la convocation.
5. Le gagnant ou la gagnante de la bourse doit communiquer à l'écrit l'acceptation de l'aide dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la notification de l'attribution. À défaut de cela, il sera entendu que le gagnant ou la gagnante renonce à la bourse et en perdra donc le droit. La Bourse sera accordée à la personne suivante qui sera sélectionnée, et ainsi de suite.
6. Réaliser le séjour en respectant les conditions établies dans la convocation.
7. Après avoir examiné la proposition du calendrier du boursier, la période de réalisation du projet sera fixée par la direction de la bourse.

8. Indiquer la participation à la bourse dans le projet réalisé.
9. À la fin du séjour, il faudra présenter un rapport complet du travail.
10. La personne qui reçoit la bourse s'engage à laisser à la mairie une œuvre issue de sa recherche artistique.
11. Le boursier s'engage à participer et à collaborer aux activités programmées pendant tout la résidence.
12. Les artistes ayant obtenu cette bourse lors des éditions antérieures ne pourront pas bénéficier de cette convocation.

AIDE À LA CRÉATION

Le boursier se verra remettre une aide à la création de 2 000 € (TTC). Une plaque commémorative lui sera également décernée.

Le deuxième et troisième au classement seront considérés finalistes. Ils recevront également une plaque de commémoration de leur participation.

Les frais de transport aller-retour des personnes comme du matériel seront à la charge du ou des participants. Cependant, la mairie fournira un petit camion pour le matériel, au moment de l'arrivée ou du départ, depuis son domicile, la gare ou l'aéroport, jusqu'à l'Escala, pourvu que la distance ne dépasse pas 200 km.

Le boursier pourra prétendre à d'autres aides publiques ou privées.

La mairie se charge de tous les frais liés à l'utilisation du logement ou de l'atelier.

Le deuxième ou le troisième participants bénéficieront d'une reconnaissance en tant que finalistes.

BOURSE ET ÉCOLE

LA mairie de l'Escala désire proposer davantage d'interaction entre le boursier et les écoles. Il s'agit de profiter des trois mois du séjour de l'artiste dans la commune pour susciter la curiosité des plus jeunes, les sensibiliser au monde de la création contemporaine et aborder ainsi des sujets fondamentaux d'enseignement comme la pluriculturalité, ou encore encourager le sens critique, deux valeurs qui appartiennent au XXI^e siècle.

À cet égard, l'artiste pourra accueillir des visites scolaires tout au long de sa recherche et réaliser des présentations de son travail et de son œuvre aux trois écoles de la commune.

ACTIVITÉS, COMMUNICATION ET DIFFUSION

Pendant les trois mois de séjour, un programme d'activité sera établi pour mettre le résident en lien avec l'environnement et les gents, et vice versa. L'objectif est

de rapprocher la recherche contemporaine au public et de provoquer des rendez-vous improbables pour le résident.

Une rencontre avec les membres du jury de la convocation et la presse sera organisée au milieu du séjour, suivie d'une journée porte ouverte au public.

L'artiste remportera une campagne de diffusion pour les expositions qui seront réalisées dans les réseaux sociaux comme la radio ou la télévision.

Le gagnant ou la gagnante signera une lettre d'autorisation pour diffuser son œuvre.

DÉLAIS

Le délai de présentation des candidatures prend fin le 28 février 2017. Envoyer la candidature par mail à la mairie de l'Escala, à l'adresse : joventut@lescala.cat.

Le jury se réunira le 18 mars 2017.

Les projets présentés hors délais, qui ne sont pas des originaux ou qui ne respectent pas le règlement NE SERONT PAS acceptés.

En se présentant à la bourse, il est entendu que l'artiste accepte et approuve le règlement du concours et ses conditions.

En cas de présentation d'un maximum de deux projets, veuillez les envoyer par courriers séparés.

JURY ET DÉCISION

Le jury sera constitué de professionnels du monde de la création artistique et contemporaine et du monde de la culture artistique.

Le jury tiendra compte du professionnalisme de l'artiste, de la clarté du projet artistique et de l'intérêt qu'il aura à le réaliser.

Le jury se réserve le droit de déclarer la nullité de cette convocation si les propositions ne correspondent pas aux exigences de professionnalisme de l'artiste ou de son projet.

LOGEMENT

La mairie met à la disposition du résident un logement de 90 m² situé au rez-de-chaussée de la Casa Forestal d'Empúries, à côté de l'église gothique et devant la mer.

Description : deux chambres doubles avec des draps et des couvertures, une salle de bain complète, une cuisine équipée et un salon avec la télévision et wifi.

Entretien : un nettoyage élémentaire de l'appartement est prévu tous les quinze jours, cependant les espaces doivent être soignés par le résident lui-même, qui

s'engage à laisser les installations dans le bon état dans lequel il les a trouvées, sous son entière responsabilité.

La personne boursière pourra être accompagnée de son noyau familial (quatre personnes au maximum).



ATELIERS

Le gagnant ou la gagnante de la bourse disposera de deux espaces.

L'espace de création se situera au rez-de-chaussée, séparé et qui se trouve devant la Casa Forestal d'Empúries, dans l'ancien château des Carolingiens.

L'atelier du château des Carolingiens comporte un seul espace de quelques 75 m² avec lumière et eau.

L'espace dispose du matériel élémentaire pour la création artistique.

La personne boursière s'engage à le laisser en bon état.

L'atelier de création pratique du projet se réalisera à la Casa del Gavià devant la plage de l'Escala.

On utilisera le rez-de-chaussée, qui comporte trois espaces individuels, une salle de bain, eau et éclairage spécial. Il mesure en tout environ 65 m².

L'atelier dispose de tous les éléments nécessaires pour la pratique artistique.

Les espaces de création pratique à la fin du séjour se transformeront en salles d'expositions.

EXPOSITIONS

Les expositions se feront dans les trois espaces du rez-de-chaussée du bâtiment du Gavià, transformé en salle d'expositions et comportant tous les éléments

nécessaires. Elles resteront ouvertes au public et dans à horaires spécifiques. Le résident pourra récupérer le matériel exposé à la fin des expositions.

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE ET ACCÈS

L'Escala, qui se situe au milieu de la Costa Brava et à une distance égale de Barcelone, Céret et Collioure, est tout près de Figueres et de Gérone. Elle est accessible par les autoroutes européennes, le chemin de fer/TGV et l'aéroport.

Au bord de la Méditerranée, à côté des ruines gréco-romaines d'Empúries et des plages de la Costa Brava, l'ancienne Casa Forestal (Maison forestière) s'élève dans l'enceinte médiévale de Sant Martí d'Empúries. Un espace idéal, devant la mer, d'où il est possible de contempler toute la baie de Roses et de comprendre les raisons qui expliquent pourquoi les paysages de l'Empordà et de sa côte ont toujours été source d'inspiration pour les artistes de tous temps. Dans le village de l'Escala et près de la mer, la Casa del Gavià s'élève sur la plage. Ce bâtiment a été construit en 1951 et se situe à la cime des rochers de la côte, avec ses murs en pierre en forme de navire. Là, nous y trouvons un mirador sur la mer dans l'un des plus beaux paysages de Catalogne.

LIEUX ET ACTIVITÉS UTILES

(Les lieux qui se situent dans la commune de l'Escala pourront être visités librement sur simple demande)

Bibliothèque municipale de l'Escala

Bibliothèque du musée d'Empúries

Ruines gréco-romaines d'Empúries

Parc naturel dels Aiguamolls de l'Empordà

Musée de l'anchois et du sel

Centre d'interprétation du poisson

Maison du grenier à sel

Musée théâtre Gala-Salvador Dalí (Figueres/Cadaqués)

Musées et centres d'Art de Gérone et de Barcelone

Activités culturelles de la commune

Concerts classiques à l'Escala et à l'église de Sant Martí d'Empúries.

ACCÈS

Barcelone : 140 km

Gérone : 45 km

Figueres : 26 km

Perpignan : 85 km

Céret : 71 km

Cadaquès : 47 km

Sant Martí d'Empúries et l'Escala sont des endroits très remarquables de la Costa Brava, notamment pendant la saison estivale, où la population triple. C'est la raison pour laquelle, la réalisation au mois de juillet des expositions de la personne qui remportera la Bourse de printemps sera, sans l'ombre d'un doute, un rendez-vous très attendu des touristes comme des autochtones.

INFORMATIONS

Mairie de l'Escala

Tél : 0034 972 774 848

joventut@lescala.cat.

pguanter@lescala.cat

www.lescala.cat

EN COLLABORATION AVEC :

Le département de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement. Musée d'archéologie de Catalogne-Empúries.

AVEC LE SUPPORT DE : Députation de Gérone



FORMULAIRE DE DEMANDE

XIX^e BOURSE DE PRINTEMPS DE L'ESCALA

Prénom	Noms de famille
Nom du projet	
Adresse	
CP	Ville
Département	Pays
Téléphone	
Mail	
Contenu de la demande	
<input type="checkbox"/> Curriculum vitæ	<input type="checkbox"/> Carte d'identité ou passeport
<input type="checkbox"/> Note d'intention	<input type="checkbox"/> Dossier artistique
<input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie	
Date	Signature

Le délai de présentation des candidatures prend fin le 28 février 2017.
Envoyer la candidature par mail à la mairie de l'Escala, à l'adresse :
joventut@lescala.cat.

